

GROUPEMENT POUR LA SAUVEGARDE  
DU MOULIN DE BEVAIX



Case postale 324

2022 Bevaix

Janvier 1992

Concerne : Domaine du Moulin à Bevaix

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors du lancement de notre pétition l'an dernier, nous avons pu compter sur votre appui, et nous vous en remercions.

La lutte pour la sauvegarde et la réhabilitation de cet endroit admirable continue!

Par cette lettre, nous vous informons que le Groupement pour la Sauvegarde du Moulin de Bevaix s'est constitué en association le 15 janvier 1992.

Cette association est régie par des statuts, et son but y est défini comme suit :

Article premier

L'Association pour la Sauvegarde du Moulin de Bevaix est une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil. Elle a son siège à Bevaix.

Article 2 .

Son but est la sauvegarde du Moulin de Bevaix et des éléments les plus marquants de son parc.

Elle prend toutes les mesures de protection et de conservation en son pouvoir et a le devoir d'intervenir dès qu'un élément important du bâtiment ou de son parc est menacé . Dans toute la mesure du possible, elle collabore avec les organes officiels chargés de ces mêmes tâches de protection.

(...)

Article 4

L'Association ne poursuit aucun but lucratif et observe une stricte neutralité politique et religieuse. (...)

Si vous adhérez à ces buts, nous serions heureux de vous accueillir comme membre de notre association. La cotisation minimale a été fixée à frs. 20.-- par année.

Membres sympathisants, membres actifs, nous avons besoin de vous tous afin d'arriver au but fixé : la conservation du Moulin dans son cadre, sa réhabilitation afin qu'il revive.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ce courrier et vous présentons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.

La présidente

J. BOURQUIN

La vice-présidente

F. JEANMONOD

*F. Jeanmonod*